

Quand c'est aux piétons de traverser...

Autor(en): **Rageth, J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **3 (1973)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand c'est aux piétons de traverser...

par J. P. Rageth

Manifestez votre intention! ▶



Les vacances provoquent une augmentation importante du trafic automobile et, funeste corollaire, des accidents de la route. Les automobilistes ne sont pas les seules victimes de cet état de choses, loin de là. Si l'on en croit la statistique des accidents de la route pour le canton de Genève, en 1972, le nombre d'accidents se soldant par une mort de piéton est en augmentation alors que diminuent les décès d'automobilistes, ceci malgré un accroissement considérable du parc automobile. Les personnes âgées sont directement concernées, puisque, pour la même période, l'âge moyen des 21 piétons tués était de 67 ans 4 mois. Ajoutons encore, afin qu'aucun doute ne subsiste, que sur 460 piétons renversés, 289 l'ont été par leur propre faute. Si l'on compare ces divers chiffres, on se rend compte que le piéton le plus menacé... et le plus imprudent est le piéton retraité.

C'est ce qu'a très bien compris la Brigade genevoise d'éducation routière qui, d'entente avec le Touring Club suisse et le Centre social protestant, organise très régulièrement un cours d'éducation routière à l'intention des personnes âgées, cours donné dans chaque quartier de la ville et dans les communes périphériques. Les appointés Piuz et Ryser sont les spécialistes de ce genre de public dont ils font à chaque fois la conquête par leur gentillesse et leur abord souriant.

Nous avons suivi pour vous l'un de ces cours, très audiovisuel puisque constitué de trois films. Nous allons tenter d'en restituer l'essentiel afin que vous aussi vous ayez le « feu vert pour une vieillesse sans accident ».

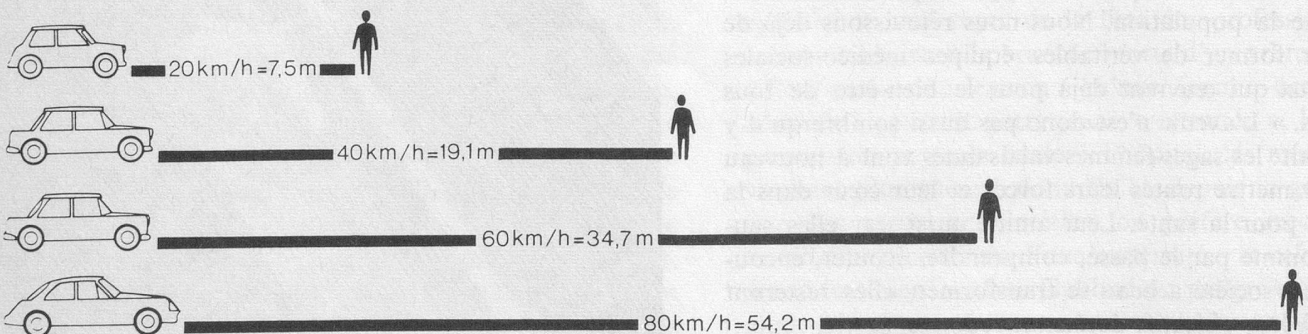
On n'arrête pas le progrès

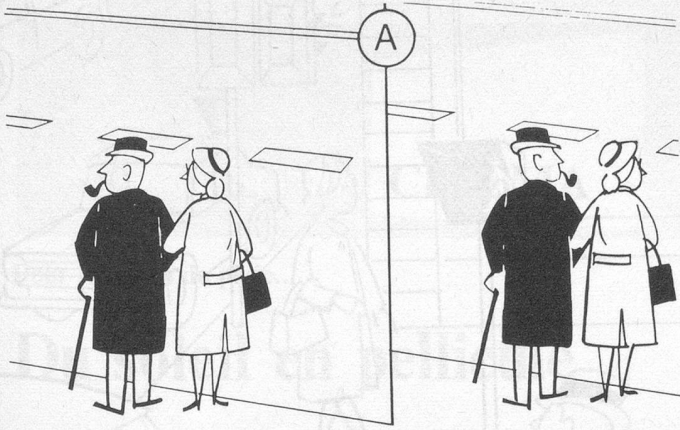
Il est bien loin le temps des impériales, tilburys et autres chars à ridelles. Ces coquets véhicules allaient bien moins vite que les puissantes machines d'aujourd'hui. Il est important de ne pas négliger cette évolution; beaucoup de personnes croient que les voitures s'arrêtent toutes seules, immédiatement, comme par enchantement. Or, c'est loin d'être le cas: témoin le petit croquis ci-dessous qui vous montre le chemin de freinage nécessaire à une automobile pour s'immobiliser.

Il est donc capital de savoir estimer la distance à laquelle se trouve un véhicule et la vitesse à laquelle il roule avant de s'élancer sur la chaussée.

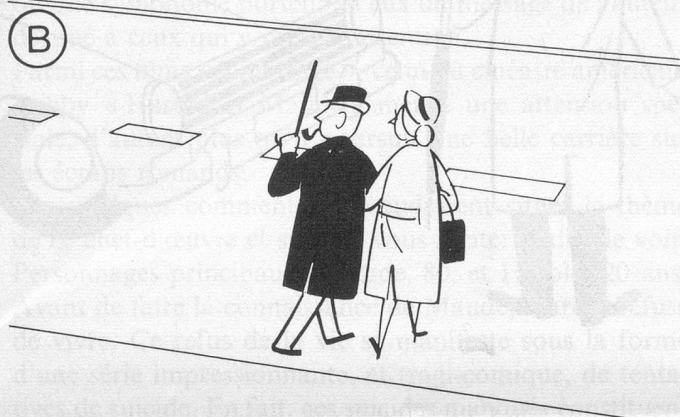
Quatre règles d'or pour se préparer à traverser :

1. Choisissez un passage pour piétons ; vous avez la priorité sur ces passages, ce qui signifie que les voitures doivent vous laisser passer ;
2. marquez un temps d'arrêt au bord du trottoir ;
3. manifestez votre intention par un geste de la main ;

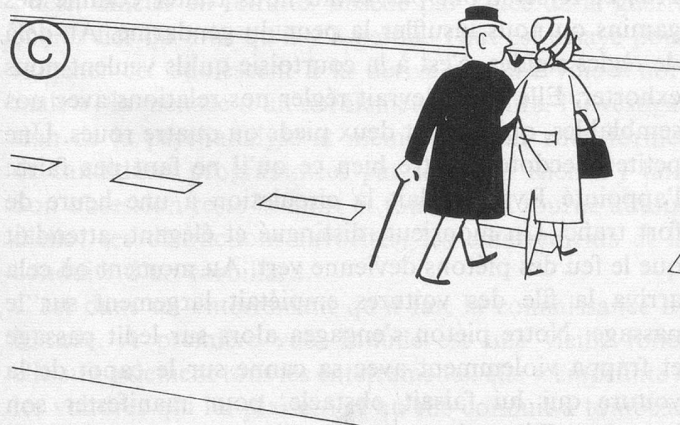




A. Arrêtez-vous au bord du trottoir et regardez. D'abord à gauche (les voitures, circulant à droite, surviendront de la gauche), puis à droite et de nouveau à gauche. (Croquis TCS)



B. La voie est libre: manifestez votre intention, traversez d'un bon pas et en ligne droite jusqu'au milieu de la chaussée, où vous marquerez un temps d'arrêt.



C. Si rien ne vient de la droite, vous pouvez terminer la traversée.

Un peu de théorie pour se rafraîchir la mémoire.



« Quand c'est aux autos de passer... »

4. ne traversez que si le véhicule est à l'arrêt : vous serez ainsi sûrs qu'il a eu le temps de freiner depuis le moment où son conducteur a aperçu votre geste.

Si vous appliquez déjà ces quelques règles, vous sauvez une bonne partie de votre vie. Pour le reste, quelques instructions complémentaires sont nécessaires.

Savoir traverser

Si vous franchissez la chaussée en dehors des passages de sécurité, vous n'avez plus la priorité, ce qui veut dire que les véhicules ne seront pas obligés de s'arrêter pour vous laisser traverser. La meilleure méthode est la traversée en trois étapes, selon le croquis ci-contre.

Rouge, vert... et jaune

Certains participants à ces cours confessent que leur plus grand problème, ce sont les feux : on a de la peine à s'y habituer. Invention récente mais bien utile, les feux n'ont de valeur que si on les respecte.

- * **Patiencez jusqu'à ce que le feu devienne vert : mieux vaut arriver deux minutes en retard... que de ne pas arriver du tout!**
- * **Si le feu vert clignote, cela signifie que les piétons ne pourront bientôt plus traverser : ne traversez plus, sinon vous serez « coincés » au milieu de la route.**
- * **Si vous ne voyez pas la couleur des feux, demandez à votre voisin de vous renseigner. Surtout ne suivez pas aveuglément la foule qui a une fâcheuse tendance à passer au rouge.**
- * **A certains coins de rue, il arrive que le feu soit vert pour les piétons et que les voitures tentent quand même de passer. Cela s'explique par le fait que la voiture qui tourne a, en même temps que son feu vert, un petit piéton clignotant jaune. Ce clignotant rappelle aux conducteurs qu'ils doivent vous accorder la priorité sur le passage de sécurité. Soyez tout de même prudents!**



REMARQUE IMPORTANTE : Que ce soit sur un passage de sécurité ou non, si un automobiliste vous cède le passage, restez sur vos gardes : un véhicule arrêté peut vous empêcher d'en voir un autre qui roule encore. Cette remarque est aussi valable lorsque vous vous faufilez entre les voitures à l'arrêt.

A la campagne

Si vous marchez le long d'une route dépourvue de trottoir, cheminez toujours sur le côté gauche de la chaussée, face au danger. Ainsi, vous pourrez toujours vous écarter in extremis si une voiture vous fonce dessus; tandis que si elle vient dans votre dos...

Pour la marche de nuit, le TCS recommande le port d'un petit brassard muni d'une bande réfléchissante. A défaut de brassard, habillez-vous en clair.

Rien ne vaut un exercice « dans le terrain »



Priorité au sourire

En nous prodiguant ces quelques conseils, les appointés Piuz et Ryser n'ont pas voulu nous traiter comme des gamins ou nous insuffler la peur du gendarme. Au-delà de règles rigides, c'est à la courtoisie qu'ils veulent nous exhorter. Elle seule devrait régler nos relations avec nos semblables, qu'ils aient deux pieds ou quatre roues. Une petite anecdote montre bien ce qu'il ne faut pas faire: l'appointé Ryser réglait la circulation à une heure de fort trafic. Un monsieur, distingué et élégant, attendait que le feu des piétons devienne vert. Au moment où cela arriva la file des voitures empiétait largement sur le passage. Notre piéton s'engagea alors sur ledit passage et frappa violemment avec sa canne sur le capot de la voiture qui lui faisait obstacle, pour manifester son irritation. Discussion entre le piéton, l'automobiliste et l'agent: le piéton s'estimait dans son droit et entendait qu'on le respecte. Petit détail au passage: ce piéton pour le moins irascible et mal embouché n'était rien moins qu'un avocat très connu de la place.

On ne répétera jamais assez qu'il s'agit avant tout d'adopter une attitude de courtoisie, de bon sens et de compréhension mutuelle.

Observez donc scrupuleusement les règles élémentaires de la sécurité routière et faites tout avec le sourire. Pensez-y cet été, lors de vos fréquentes sorties: nous tenons à vous retrouver tous cet automne!